



## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FOAD ASYNCHRONE)

**Entre les soussignés :**

**L'organisme de formation :** EFISIO

**N° SIRET :** 82991223700049

**Numéro de déclaration d'activité :** 32600321660

**Auprès de la préfecture de la région de :** Hauts-de-France

**Adresse :** Immeuble Grand Large, 5 Rue des Indes Noires 80440 Boves

**Représentée par :**

**En qualité de :**

**ET**

**L'entreprise :**

**SIRET :**

**Adresse :**

**Représentée par :**

**En qualité de :**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

### **Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention**

L'organisme : EFISIO s'engage à organiser l'action de formation en distanciel suivante :

### **INTITULE DE L'ACTION :**

### **Objectifs :**

**Action de formation** (article L 6313-3 2° du Code du travail) : favorise l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et participe au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elle peut permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée.

**Méthodes, moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :** Apports théoriques, étude de cas, question/réponse / Plateforme LMS avec moyens d'assistance et de suivi, vidéo animée par un formateur qualifié, support de cours, contact formateur, assistance.

**Modalités d'évaluation de la formation et de contrôle des connaissances dispensée :** QCM d'évaluation

**Moyen de contrôle de l'assiduité :** Relevé de connexion

**Sanction de la formation :** Attestation de formation

### **EFISIO**

Société par actions simplifiées

Immeuble Grand Large, 5 Rue des Indes Noires

80440 Boves

N° Siret : 829 912 237 00049

N° Déclaration d'activité : 32600321660

V2023



**Dates de l'action de formation :**

**Durée de l'action de formation :** heures.

Formation accessible en illimité, 24H/24H, 7J/7J, à compter de la date de démarrage de l'action de formation jusqu'à la date de fin de l'action de formation inscrites sur la convention

**Lieu de l'action de formation :**

**Effectif(s) concerné(s) par la formation :**

L'organisme de formation s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

**Article 2 - Dispositions financières**

L'entreprise signataire, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme la somme correspondant aux coûts suivants :

**- Frais de l'action de formation :**

**Coût formation :**

**TOTAL GÉNÉRAL :**

**\* TVA non applicable article 261, 4, 4<sup>a</sup>. du CGI**

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation.

Les frais de déplacement et de repas ne sont pas inclus.

**L'inscription sera effective à la signature de la présente convention et au paiement de l'intégralité du coût de la formation, soit \_\_\_\_\_ avant le début de la formation.**

- ⇒ L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser l'actions prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tous les documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.
- ⇒ L'organisme de formation se réserve le droit de renoncer cette action de formation dans le délai de 7 jours avant la date de la formation si le nombre de stagiaire est inférieur à sept.
- ⇒ Une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise, par l'organisme de formation aux bénéficiaires, à l'issue de chaque action de formation.
- ⇒ Les relevés de connexion, par journée de formation, permettant de justifier la réalisation de la formation seront à disposition des bénéficiaires.

**Article 3 - Non réalisation de la prestation de formation**

En application de l'article L. 6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

**EFISIO**

Société par actions simplifiées

Immeuble Grand Large, 5 Rue des Indes Noires

80440 Boves

N° Siret : 829 912 237 00049

N° Déclaration d'activité : 32600321660

V2023



#### Article 4 - Résiliation de la convention

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 7 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 50 % de la somme due à titre de dédommagement.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 7 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, une nouvelle date de stage sera définie.

En cas de réalisation partielle de la prestation de formation imputable ou non à l'organisme de formation ou à son client, ne donneront lieu à facturation, au titre de la formation professionnelle continue, que les sommes correspondant à la réalisation effective de la prestation.

En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1<sup>er</sup>, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

#### Article 5 – Annexe Documents annexés

La présente convention compte une annexe numérotée Annexe 1 – CONDITIONS D'UTILISATION PLATEFORME E-LEARNING.

De convention expresse entre les parties la présente convention et son annexe forment un tout indissociable.

#### Article 6 - Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du \_\_\_\_\_ pour s'achever au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

**Les actions de formation prévues doivent se dérouler au cours de cette période de validité.**

#### Article 7 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de commerce d'Amiens sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

<b>Pour l'entreprise</b> <i>(Signature, nom, prénom et qualité du signataire)</i>	<b>Pour l'organisme</b> <i>(Signature, nom, prénom et qualité du signataire)</i> <i>Cachet de l'organisme</i>
--	---

#### EFISIO

Société par actions simplifiées  
Immeuble Grand Large, 5 Rue des Indes Noires  
80440 Boves  
N° Siret : 829 912 237 00049  
N° Déclaration d'activité : 32600321660  
V2023



## Annexe 1 - CONDITIONS D'UTILISATION PLATEFORME E-LEARNING

La plateforme de formation e-learning est accessible depuis la page d'accueil du site internet EFISIO (via le bouton « Accès plateforme ») mais aussi depuis l'adresse : <https://efisio.fr/mon-compte/>

À la suite de l'inscription les utilisateurs reçoivent plusieurs emails :

1- Identifiant, mot de passe et informations d'accès à la plateforme.

2- La facturation (la facture acquittée est fournie en pièce jointe).

En cas d'ouverture de plusieurs thématiques de formation les utilisateurs conservent leur identifiant et mot de passe.

Les thématiques de formation sont présentées sur la page « Mon profil » pendant le temps d'ouverture de la session. Les sessions de formation font l'objet d'une ouverture de 3 mois renouvelables jusqu'à un an. Les vidéos peuvent être visionnées de manière illimitée sur ordinateur, smartphone ou tablette.

La page d'accueil de la plateforme (« Mon profil ») permet de visualiser les thématiques que l'utilisateur doit suivre. Chaque thématique est découpée en plusieurs modules et chapitres visibles lorsque l'utilisateur clique sur la thématique qu'il veut suivre.

Chaque formation débute avec un module « Supports de cours » donnant accès à plusieurs documents en format PDF pouvant être utiles à l'utilisateur tels que le support de cours ou le programme de formation. Pour accéder aux vidéos de la formation, il suffit de cliquer sur le bouton « Marquer comme terminé ». Il faut cliquer sur ce bouton à la fin de chaque chapitre pour le valider et ainsi passer au chapitre suivant.

Une barre de progression indique aux utilisateurs le pourcentage de progression dans leur formation. Cette barre évolue au fil des ouvertures des vidéos (chapitres) et permet également de se repérer dans la formation. Seuls le « temps passé » en formation, la validation de chaque module et la complétion des QCM sont pris en compte dans le déclenchement de l'attestation de formation.

Le temps de formation est mesuré uniquement lorsque la fenêtre de votre navigateur est ouverte sur le chapitre à compléter. Un temps de formation équivalent à la durée de la formation est obligatoire pour obtenir votre attestation de formation.

Après validation de tous les modules de la formation ainsi que la complétion du QCM, votre attestation de formation sera téléchargeable directement depuis votre espace de connexion sur la plateforme (sur la page « Mon profil »).

### EFISIO

Société par actions simplifiées

Immeuble Grand Large, 5 Rue des Indes Noires  
80440 Boves

N° Siret : 829 912 237 00049

N° Déclaration d'activité : 32600321660

V2023

### Contact plateforme e-learning :

**Emilie LACKO**

Téléphone : 07 88 09 84 94

E-mail : [emilie@efisio.fr](mailto:emilie@efisio.fr)